

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UNE SOCIETE  
DANS LE RESSORT DU MEME TRIBUNAL**

Vous devez constituer un dossier comprenant :

- le formulaire **M 2 Agricole**, dûment rempli et signé sur les trois feuillets ;

*Pièces justificatives pour la société :*

- une publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la modification de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date d'envoi ;
- 2 exemplaires mis à jour des statuts** établis sur papier libre certifiés conforme par la gérance ;
- 2 copies des statuts mis à jour** : une copie pour la MSA, une autre pour les Impôts ;
- 2 exemplaires du procès verbal** ;
- 1 copie du procès verbal** (pour la MSA) ;
- un justificatif de jouissance des locaux** du siège de la société (attestation de mise à disposition du propriétaire + titre de propriété, taxe foncière...) ;

*Autres pièces :*

- un pouvoir** pour le mandataire déposant la formalité ;
- un chèque de 198,48 €** libellé à l'ordre du greffe du tribunal de commerce
- un chèque de 54 €** à l'ordre de l'Agent Comptable Chambre d'Agriculture des BDR